



Notice d'emploi N° 1345 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	SL concentré soluble dans l'eau
Teneur en substances actives:	17 % diquat (200 g/l) [sous forme de 31,8% de diquat-dibromure (374 g / l)]
Nom UICPA:	1,1'-ethylene-2,2'-bipyridyldiylum

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Reglone

Numéro d'homologation fédéral: D-4222	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 0287-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro GmbH, Allemagne

Deiquat Super

Numéro d'homologation fédéral: D-4812	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: PI 050287-00/066	Titulaire de l'autorisation étranger: Sharda Hellas Ltd, Grèce

Reglone 2

Numéro d'homologation fédéral: F-5190	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 7700078	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro SAS, France

Reglone

Numéro d'homologation fédéral: B-5669	Pays d'origine: Belgique
Numéro d'homologation étranger: 4781P/B	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Crop Protection N.V., Belgique

Deiquat Speed

Numéro d'homologation fédéral: D-4811	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: PI 050287-00/065	Titulaire de l'autorisation étranger: Sharda Hellas Ltd, Grèce

LS Diquat

Numéro d'homologation fédéral: F-5390	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2120181	Titulaire de l'autorisation étranger: Biologic Healthcare Ltd, Irlande

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
espèces de Ribes, espèces de Rubus, fraise, myrtille	dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces	Dosage: 4 l/ha	1, 2, 3
Arboriculture			
fruits à noyaux, fruits à pépins	dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces	Dosage: 4 l/ha	1, 2, 3
Viticulture			
vigne	chardons bisannuels, dicotylédones annuelles, liseron des champs, liseron des haies	Dosage: 4 l/ha	1, 2, 3
Culture maraîchère			
carotte, mâche, rampon, oignon, poireau	dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces	Dosage: 3 l/ha Application: avant la levée des cultures.	2, 3
Grande culture			
Prairies et pâturages	véronique filiforme	Dosage: 4 l/ha Application: fin de l'automne, peu après la dernière pâture ou la dernière fauche.	3
Trèfles pour la production de semences	dessiccation, défanage	Dosage: 1.5 l/ha	3, 4, 5
pommes de terre de consommation et fourragère	dessiccation, défanage	Dosage: 2 - 4.8 l/ha	3, 6
pommes de terre de consommation et fourragère	dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces	Dosage: 4 l/ha Application: pré-levée.	3
pommes de terre pour la production de plants	dessiccation, défanage	Dosage: 2.5 l/ha	3, 7
Culture ornementale			
arbres et arbustes (hors forêt)	dicotylédones annuelles	Dosage: 4 - 5 l/ha	2, 3, 8

Charges générales / agronomiques:

- 1 Dès la première année de culture.
- 4 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
- 5 Pendant l'année du traitement, la récolte ne doit pas être utilisée pour l'affouragement des animaux.
- 6 Dosage plus faible uniquement dans le cas d'un mélange en cuve conforme aux indications du titulaire de l'autorisation.
- 7 Une seule application en série de pulvérisations avec un herbicide de contact approprié.
- 8 Tenir compte de la sensibilité des différentes espèces selon les indications de la titulaire de l'autorisation.

Protection des utilisateurs:

- 2 Pulvérisateur à main ou à dos: utiliser une protection anti-eclaboussures.
- 3 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + un masque de protection respiratoire (P3). Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.